



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 septembre 2014 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, maire, M. ANDREETTI, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, adjoints, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. CARDOUX, M. BOUVIER, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme CADOT, M. NOVEL, M. BUATOIS.

Représentés : Mme EVERAERT, pouvoir à Mme GRISON-JAILLET, M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC, Mme JOLY, pouvoir à M. ANDREETTI, Mme DOUARIN, pouvoir à M. BOUVIER, M. MERCIER, pouvoir à PRIEUR-LAURENT, Mme BOISSEAU, pouvoir à M. CHOLLEY.

Absents : M. PATIN, M. LOGA.

Secrétaire : Mme WALTER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte sans observation le compte-rendu du conseil municipal en date du 19 juin 2014.

Monsieur le Maire rend compte des décisions (délégations de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales) suivantes:

- ✓ décision en date du 16 juin 2014 portant sur la conclusion d'un contrat de maintenance et d'assistance téléphonique relatif au panneau d'affichage des scores du gymnase Erables,
- ✓ décision en date du 16 juin 2014 portant sur la conclusion d'un marché public relatif aux prestations de service pour l'entretien de trois bacs à graisse et d'un séparateur hydrocarbure,
- ✓ décision en date du 16 juin 2014 portant sur la conclusion d'un marché public relatif la

vérification quinquennale des ascenseurs et monte-charges,

- ✓ décision en date du 23 juin 2014 portant sur la convention de partenariat entre la ville, l'association sportive «Sainte-Geneviève Sports» et l'école élémentaire Bouton pour initier les élèves de CM2 à l'activité d'escrime en combinant la lecture, l'histoire et le sport dans le cadre de son projet d'école,
- ✓ décision en date du 23 juin 2014 portant sur le contrat d'engagement entre la ville et Monsieur Franck VILAIN pour assurer la partie musicale du bal/spectacle du 13 juillet 2014 au parc des Erables à l'occasion de la fête nationale,
- ✓ décision en date du 26 juin 2014 portant sur la conclusion d'un marché public à bons de commande de fournitures de livres scolaires pour les écoles,

L'essentiel de la séance du Conseil municipal

- Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

A retenir

- 1^{ère} modification du Plan Local d'Urbanisme : le commissaire enquêteur a été désigné.
- Point sur le projet de schéma régional de coopération intercommunale (fusion des communautés d'agglomération).
- Nouveaux rythmes scolaires : point sur la rentrée 2014.
- Prochain Conseil municipal : jeudi 13 novembre 2014 sur le projet de «Grand Evry» notamment.
- Prochain Conseil communautaire : mercredi 15 octobre 2014 -au Trianon (Villemoisson)

✓ décision en date du 30 juin 2014 portant sur la convention de prêt de matériel à titre gratuit dans le cadre d'une projection de film en plein air le 30 août 2014,

✓ décision en date du 3 juillet 2014 portant sur la conclusion après mise en concurrence d'une convention relative à la mesure de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments communaux recevant des enfants de moins de 6 ans avec la société MAPE pour un coût de 10 000 €,

✓ décision en date du 22 juillet 2014 portant sur une convention pour l'organisation de l'opération «Lumière et Vision» le mercredi 22 octobre 2014 avec l'association de prévention routière - Comité départemental de l'Essonne,

✓ décision en date du 28 août 2014 suite au changement de dénomination sociale de la société ANTV, en charge du transport des écoliers participant à l'activité piscine et aux sorties scolaires,

✓ décision en date du 28 août 2014 portant sur la conclusion d'un marché public relatif à la maintenance préventive des systèmes de sécurité incendie et des installations de désenfumage des bâtiments communaux.

S'ENGAGE à l'unanimité, après l'avis favorable de la commission urbanisme-travaux-environnement en date du 11 septembre 2014, conformément à l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains à faire ses meilleurs efforts pour atteindre l'objectif de réalisation triennale pour la période 2014-2016 fixé à au moins 69 logements sociaux ;

DIT qu'à ce jour les opérations envisagées pour la période 2014-2016 sont :

- 14, route de Longpont : réalisation de 25 logements sociaux,
- 5/7, route de Corbeil : réalisation de 100 logements sociaux ;

CONSTATE que ces opérations dépendent pour leur bon aboutissement des montages financiers dans le domaine du logement social.

DÉCIDE, à l'unanimité, de fixer le coefficient unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 6,38 pour les consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Villemoisson-sur-Orge.

DÉCIDE, à l'unanimité, après avis favorable de la commission urbanisme-travaux-environnement en date du 11 septembre 2014, d'exonérer totalement de la taxe d'aménagement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

APPROUVE, à l'unanimité, après avis favorable de la commission scolaire-jeunesse en date du 22 mai 2014, les termes de la convention à passer avec le Centre de Prévention, Formation et Insertion (C.P.F.I.) pour l'intervention du docteur ARCHAMBEAUD à la **conférence du 18 novembre 2014 sur le thème de «l'estime de soi, une force pour résister aux phénomènes de groupe»** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Prévention, Formation et Insertion (C.P.F.I.), pour un montant de 300 €.

APPROUVE, à l'unanimité, les termes de la convention d'objectifs annuelle 2014 et de la déclaration d'engagements partagés pour la jeunesse en Essonne à passer avec le Conseil Général de l'Essonne et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et la déclaration d'engagements partagés pour la jeunesse en Essonne et toutes les pièces s'y rapportant.

S'OPPOSE, à l'unanimité, après avis favorable de la commission urbanisme-travaux-environnement en date du 11 septembre 2014, au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

INFORMATIONS

✧ Enquête publique relative à la 1^{ère} modification du plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire indique que le Tribunal Administratif vient de désigner le commissaire enquêteur et son suppléant. L'enquête devrait débuter mi-octobre et durera 1 mois. Le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son rapport. La modification du PLU sera donc soumise au conseil municipal de janvier 2015.

✧ Participation du CME à la brocante du CCAS du 28 septembre 2014 au bénéfice de l'association «Faire vivre une bibliothèque à EKPE»

✧ Conseil de développement du Val d'Orge - désignation des membres

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner au prochain Conseil les élus et des personnes du monde associatif et économique qui représenteront la ville au sein du conseil de développement du Val d'Orge, qui compte au total 120 personnes.

✧ Fusion communautés d'agglomération - projet de schéma régional de coopération intercommunale

Monsieur le Maire indique que le Préfet de Région a adressé le 6 septembre à chaque collectivité le projet de schéma régional de coopération intercommunale.

Il rappelle qu'il transmet régulièrement à tous les membres du conseil municipal les informations concernant ce point, notamment par rapport à la campagne de mobilisation.

Le projet de fusion signifie la disparition du Val d'Orge et sa fusion au sein d'une hyper-structure de 500 000 habitants, dont la ville centre serait EVRY, de Bruyères-le Châtel à Moissy-Cramayel, soit un ruban de 50 km.

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal sera amené à délibérer sur ce projet avant le 5 décembre.

La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge a interrogé le Préfet afin de connaître notamment les conséquences en matière de fiscalité, de transfert de compétences et de ressources humaines, sans réponse.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge a toujours respecté le principe de libre adhésion des collectivités.

La loi du 27 janvier 2014 réorganise le régime juridique des intercommunalités et crée la métropole du Grand Paris soit 6,5 millions d'habitants.

La création de cette métropole est prévue le 1^{er} janvier 2016.

La loi MAPAM prévoit également l'intégration de toutes les autres communes d'Île-de-France dans des EPCI, d'une population minimale de 200 000 habitants, si le siège de l'intercommunalité se situe dans l'unité urbaine de Paris, sauf dérogation préfectorale liée à la géographie physique, humaine et administrative du secteur concerné.

Monsieur le Maire rappelle que les maires de la Communauté d'Agglomération ont demandé par courrier à bénéficier de la dérogation sans réponse à ce jour.

Monsieur le Maire souligne que dans les autres départements de province il n'y a pas de communauté d'agglomération imposée supérieure à 200 000 habitants.

✧ Opposition au transfert des pouvoirs de polices spéciales en matière d'habitat indigne au président de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge suite à la publication de la loi ALUR

Monsieur le Maire indique que le Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois s'est déjà opposé au transfert des pouvoirs de polices spéciales en matière d'habitat indigne au président de la CAG ce qui est acquis puisqu'il suffisait qu'une seule commune s'y oppose.

✧ Approbation par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge des cartes de bruit stratégiques

Ces cartes sont disponibles sur le site :

[http://essonne.gouv.fr/Politiques publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Bruit/Bruit-des-infrastructures-de-transport-terrestre/Cartes-strategiques-de-bruit-et-plans-de-prevention/Les-cartes-de-bruit-strategiques-du-departement-de-l-Essonne-CSB](http://essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Bruit/Bruit-des-infrastructures-de-transport-terrestre/Cartes-strategiques-de-bruit-et-plans-de-prevention/Les-cartes-de-bruit-strategiques-du-departement-de-l-Essonne-CSB)

✧ Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF) et plan de mobilité durable

Consultable en mairie ou sur le site :

<http://www.iledefrance.fr/mediatheque>

✧ Enquête publique du 26 septembre au 5 novembre 2014 en vue de l'approbation du plan de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (PREDEC)

<http://debatspublics.iledefrance.fr>

✧ Rapports consultables en mairie :

- Rapport développement durable 2013 du syndicat de l'Orge
- Rapport d'activités 2013 d'ICF Habitat La Sablière.

✧ Point sur la rentrée scolaire

Un questionnaire avait été transmis fin juin aux parents suite à l'application des nouveaux rythmes scolaires.

Il y a eu seulement 30% de formulaires retournés en mairie.

La ville a dû adapter son organisation, notamment en créant un accueil périscolaire le mercredi matin, et l'accueil de loisirs le mercredi après-midi sur deux sites.

Concernant la fréquentation du périscolaire du matin et du soir, les effectifs sont identiques à l'année dernière.

Concernant la fréquentation de l'accueil de loisirs du mercredi après-midi, les effectifs sont de 77 le premier mercredi, 96 enfants le deuxième (37 enfants de maternelle et 59 enfants d'élémentaire).

Le travail de réflexion qui était mené avec les parents va continuer pour ainsi améliorer la mise en place des rythmes scolaires. Un bilan va être fait avec les parents et les enseignants sur les effets pour les enfants de la mise en place des rythmes scolaires.

L'organisation actuelle peut être modifiée à la rentrée 2015.

Concernant la sortie des enfants après la cantine, le périscolaire ou l'accueil de loisirs, aucun texte n'impose de conditions. C'est de la responsabilité des parents. La ville souhaite que ce soit un adulte qui vienne chercher l'enfant, mais ne peut s'opposer si le(s) détenteur(s) de l'autorité parentale propose(nt) une personne

mineure ou décide de laisser leur enfant rentrer seul.

Le conseil d'administration du CCAS a voté les tarifs du centre de loisirs pour le mercredi après midi.

La tarification est linéaire en fonction des revenus des parents, allant de 1,50 € à 7,65 € pour les villemoissonnais.

Pour les extérieurs le tarif est de 9,56 €.

Sur le plan financier, les 15 minutes supplémentaires pendant le temps du midi et la récréation d'une demi-heure le soir, ne sont pas facturées aux parents.

Le fonds d'amorçage temporaire de l'Etat représentera environ 33 000 € (50€ par enfant) de recettes pour la ville alors que le montant à la charge de la ville est estimé à 80 000 €.

✧ Monsieur le maire indique qu'il sera mis fin prochainement aux fonctions du Directeur Général des Services.

